

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS
Séance du 01 juin 2021 à 19h00 – Salle des fêtes

Présents : Mesdames ALVAREZ-NAVARRO Cécile, BOUGHOUICHE Nadia, FAURE Valérie, MOREIRA Adeline.

Messieurs AMIOT Anthony, GIRAUD Marc, JULLIEN Florent, TERMOZ Nicolas

Absents / excusés : CUCCIOLILLO Véronique, BUISSON Christophe, FONSECA Victor, PROSEC Michel, RODRIGUEZ Philippe, WIART Claude

Validation du compte-rendu de la séance du 04 mai 2021

1/ Délibération délégation au maire pour les marchés publics

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 novembre 2020 et les dispositions du code général des collectivités territoriales, en son article L2122-22, permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Le point 4 des délégations doit être complété.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents de travaux, fournitures et services, quels que soient leur montant et procédure, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications correspondantes, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

2/ Point élections, plannings des tours de garde

Le Maire informe que le matériel électoral est arrivé de la préfecture : autotest, visière, gel,...)

Tous les conseillers sont invités à venir récupérer 2 autotests. Le test doit être fait 48h avant le jour du scrutin du dimanche. (selon circulaire préfectorale)

3/ Point signalétique

Comme décidé lors des conseils précédents, des panneaux provisoires sont installés pour réglementer la circulation Chemin de Pierre Mouton et l'accès à la Gaffe.

Une période test aura lieu du 15/04/2021 au 15/09/2021. Durant cette période l'accès au site de la Gaffe sera piéton, depuis le parking de l'école ou parking de co voiturage. Le chemin du Moléron est interdit à la circulation et au stationnement, l'infraction pourra donner lieu à contravention. (sauf riverains et engins agricoles)

4/ Point travaux La Révérence

M. le maire annonce que les travaux sur la zone AUd (commerces et logements) débiteront fin juin

Une demande d'installation d'une grue est arrivée en mairie par l'entreprise Dauphi Bâtiments.

5/ Traitement des noyers La commune a été alertée sur le traitement des noyers situés à proximité de l'école et qui s'effectue durant les horaires scolaires.

Un courrier est parti à chaque propriétaire concerné par les parcelles. Le courrier leur demande d'effectuer ce traitement en dehors des jours d'école et rappelle les règles fixées par l'arrêté préfectoral 382060630013 du 30 juin 2016.

6/ Service technique

Nicolas TERMOZ fait le point des travaux par les agents techniques.

L'épareuse est passée par Jordan qui réussit à faire la tournée des tallus.

Dans le cadre de son emploi aidé, il a pu suivre une formation électricité. Il suivra également une formation CACE tracteur, engin agricole et mini-tractopelle en juillet sur 3 jours. Un portable avec un nouveau numéro lui sera attribué.

7/ Conseils communautaires

Le Maire fait un résumé des sujets traités lors du dernier Conseil communautaire.

Les comptes-rendus des reçus de la SMVIC seront transférés à tous.

8/ Rdv avec M.Piseddu, Percepteur Vinay ce mardi 01 juin

M.Piseddu est venu présenter l'analyse financière faite sur la Commune. Il rappelle que la commune ne peut plus supporter des projets d'envergure. Les projets et dépenses d'investissements ont été trop nombreux ces dernières années, ce qui a entraîné un affaïssement de l'autofinancement. La CAF nette reste négative et se détériore (Capacité d'autofinancement).

Les dépenses d'équipement ont nécessité un recours important à l'emprunt.

De beaux projets et travaux ont pu se réaliser grâce auxquels la Commune dispose aujourd'hui de bâtiments rénovés.

Il est précisé que le prêt relais de 334 000€ pour le Gîte a pu être remboursé en totalité.

La vente de la zone AUd pour 170 000€ a été encaissée par la Commune fin mai, ainsi que la vente de la parcelle route de l'école pour 7 000€.

Ce qui améliore la situation financière de la commune.

Questions diverses :

>Logements La verte vallée :

De gros travaux de rénovation sont prévus.

Dans le cadre de la négociation avec Alpes Isère Habitat concernant le bail emphytéotique :

Un courrier est parti pour que la commune devienne propriétaire de la maison T5.

>Bâtiment ex-gendarmerie :

Les appartements sont tous loués, concernant les bureaux 3 sur 4 sont occupés.

Il est proposé de se réunir avec l'agence afin de parler d'une nouvelle organisation dans la gestion des locations.

>**Gîte** : les locations repartent, les week-end de juin et juillet sont remplis.

Il est précisé que les périodes d'hiver sont moins bien louées, il faudrait les rendre plus attractives, proposition pour installer un bain norvégien ou sauna, hamman : des devis seront demandés.

>**Comité des fêtes** : lecture du bilan envoyé par le comité

Points sur les projets à venir : Fêtes du beaujolais en nov 2021, Tournée des fours en sept 2022